



MONTS 14



Monsieur Christophe BÉCHU
Ministre de la Transition écologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame Rima ABDUL MALAK
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75033 PARIS Cedex 01

Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS Cedex 04

Paris, le 4 décembre 2023

Remise en main propre et LRAR n° 1A19519889297
LRAR n° 1A19519889327
LRAR n° 1A19519889310

Objet : Demande de placement sous instance de classement et d'expropriation pour cause d'utilité publique du monastère de la Visitation à Paris

Madame, Monsieur le Ministre,
Madame la Maire,

Un permis de construire a été délivré sur les bâtiments du monastère de la Visitation implantés sur une parcelle traversante située entre les 110-110B rue de Vaugirard et le 93 rue du Cherche-Midi à Paris. Ce permis, à l'issue de différents recours, a été jugé conforme à l'actuel PLU de Paris et une entreprise de démolition établie sur le site pour des travaux préparatoires.

Ce monastère, fondé en 1819 dans l'hôtel de Clermont-Tonnerre, construit vers 1775, comprend plusieurs extensions réalisées au cours du XIX^e siècle pour accueillir l'ordre cloîtré de la Visitation.

Il s'agit d'un ensemble monacal exceptionnellement conservé, y compris pour son mobilier, et dépourvu de toute protection opposable dans le PLU. La parcelle du monastère y est simplement "signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager", mais à titre de simple "information", sans appartenir pour autant aux bâtiments protégés par le PLU au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme.

Le projet actuel, consistant à démolir 2400 m² de plancher pour construire 5836 m² de plancher (soit un gain de 3400 m²), entraînerait notamment la destruction de son infirmerie (1879), de sa boulangerie (1889), de sa blanchisserie (1897) et des oratoires de son jardin (antérieurs à 1867), privant le monastère de sa cohérence fonctionnelle. Seraient également détruits, en fond de parcelle, rue du Cherche-Midi, des bâtiments agricoles, dont un poulailler-clapier (1886) et une ancienne vacherie, rare témoignage de l'élevage à Paris. Ce beau bâtiment en brique, élevé en 1886 et décrit la même année par Emile Zola, a la particularité d'enjamber une chapelle néogothique édifée plus anciennement, qui s'y trouve comme enchâssée. La façade sur jardin de la vacherie est prolongée d'une élégante claustra ajourée destinée à préserver l'intimité des Sœurs, tout en laissant passer la lumière et voir les arbres, tandis que le mur de la rue du Cherche-Midi, sur lequel s'adosse la vacherie, est celui du jardin de l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre, comme en témoignent deux beaux pilastres cannelés en pierre de taille d'époque Louis XVI.

Sur l'emprise végétalisée d'environ 5500 m² du monastère, seule une superficie de 4000 m² est inscrite dans le PLU comme « espace vert protégé ». Le reliquat sera utilisé, avec l'emprise des bâtiments historiques détruits, pour accueillir différentes constructions mal intégrées à leur environnement et coupant le jardin de la ville en l'encavant. Vingt-et-un arbres anciens seraient en outre abattus pour réaliser les travaux, s'ajoutant à vingt-deux « abattages sanitaires ». Le jardin, ainsi amoindri, comportera un petit « square » ouvert au public et sera divisé, pour le surplus, entre les différents bâtiments construits à sa périphérie, à l'image de la regrettable division du jardin des pères Lazaristes situé de l'autre côté de la rue du Cherche-Midi (square du père Armand David créé en 2018 ; EHPAD Antoine Portail). Or, au-delà de projets ponctuels, même d'intérêt général, il est impératif de conserver à Paris de grands espaces naturels d'un seul tenant ouverts aux Parisiens et sur la ville (dent creuse ménageant des vues et permettant une circulation de l'air).

Le contexte de crise climatique et d'effondrement de la biodiversité impose de réagir pour créer de nouveaux jardins publics dans notre capitale chaque fois que cela est possible. Nous demandons, par conséquent, le placement de la parcelle du monastère (AZ 26) sous le régime de l'instance de classement afin que son expropriation pour cause d'utilité publique - totale ou partielle - puisse être poursuivie par la ville de Paris avec l'aide financière de l'Etat (« Fonds vert » notamment).

L'article L. 621-18 du code du patrimoine prévoit en effet que « *L'autorité administrative peut toujours, en se conformant aux prescriptions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, poursuivre au nom de l'Etat l'expropriation d'un immeuble [...] soumis à une instance de classement, en raison de l'intérêt public qu'il offre au point de vue de l'histoire ou de l'art. Les collectivités territoriales ont la même faculté.* » Réciproquement, l'article L. 621-19 du code du patrimoine prévoit, qu'« *À compter du jour où l'autorité administrative notifie au propriétaire d'un immeuble non classé au titre des monuments historiques son intention d'en poursuivre l'expropriation, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la déclaration d'utilité publique n'intervient pas dans les douze mois de cette notification.* [...] »

Nous rappelons, en outre, que l'expropriation est d'utilité publique lorsque celle-ci permet la création d'espaces verts, à plus forte raison dans une capitale carencée comme Paris. Nous souhaitons ainsi la création d'un jardin public sur toute la parcelle qui, à l'instar du jardin Catherine Labouré, respecte l'esprit monastique des lieux, comme les bâtiments de la ferme urbaine.

Les sommes recueillies permettront à l'archevêché de Paris, propriétaire du monastère depuis quelques années seulement, de poursuivre son projet locatif et social en un autre lieu, sans porter atteinte au patrimoine et à l'environnement des Parisiens.

Différents éléments du monastère, comme sa chapelle et son mobilier, non concernés par le présent permis, mériteraient par ailleurs d'être protégés au titre des monuments historiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Ministre, Madame la Maire, l'expression de notre haute considération.

Sites & Monuments, Julien Lacaze



FNE Paris, Christine Nedelec
SOS Paris, Christine Nedelec



GNSA Paris, Alexis Boniface



A.R.B.R.E.S., Georges Feterman



Monts 14, Patrice Maire



Paris Historique, Gregory Chaumet



PJ

- A. Kubler et J. Lacaze, [Le monastère de la Visitation et sa ferme urbaine bientôt victimes d'une opération de densification \(sppef.fr\)](#), article du 1^{er} septembre 2020 ;

- Pour d'autres illustrations, consulter [Sept associations demandent l'expropriation du monastère de la Visitation au profit des Parisiens - Sites & Monuments \(sitesetmonuments.org\)](#), article du 4 décembre 2023 ;

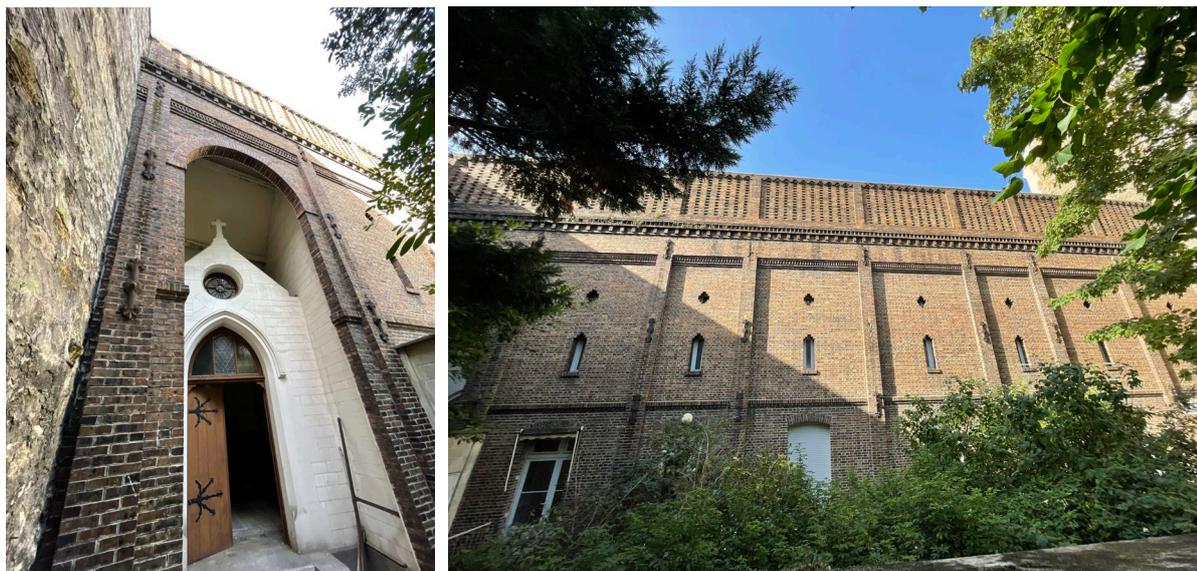
- Pétition "Sauvons la vacherie du monastère de la Visitation, unique à Paris !" sur [Change.org](#) ;

- Notice architecturale du permis n° PC 075 106 18 V0018 [PC04 Public 29/06/2018 \(sitesetmonuments.org\)](http://www.sitesetmonuments.org) ;
- [Lettre du « G7 patrimoine »](#) demandant le placement sous instance de classement du monastère.

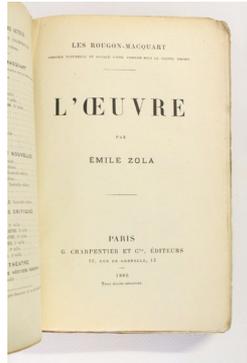


MEILLEURS
VŒUX

Monastère de la Visitation avec, en haut à droite le bâtiment de la vacherie édifié en 1886 au-dessus d'une chapelle plus ancienne. Ensemble devant être détruit. Carte postale, vers 1950.



Vacherie édifiée en 1886 en s'appuyant sur le mur de clôture de l'hôtel de Clermont-Tonnerre (XVIIIe siècle). Ce témoignage unique de l'agriculture dans Paris, décrit par Emile Zola, doit être démoli.



Ils s'engagèrent tout de suite dans la rue du Cherche-Midi. Le sculpteur Mahoudeau avait loué, à quelques pas du boulevard, la boutique d'une fruitière tombée en faillite ; et il s'y était installé, en se contentant de barbouiller les vitres d'une couche de craie. À cet endroit, large et déserte, la rue est d'une bonhomie provinciale, adoucie encore d'une pointe d'odeur ecclésiastique : des portes charretières restent béantes, montrant des enfilades de cours, très profondes ; une vacherie exhale des souffles tièdes de litière, un mur de couvent s'allonge, interminable. Et c'était là, flanquée de ce couvent et d'une herboristerie, que se trouvait la boutique, devenue un atelier, et dont l'enseigne portait toujours les mots : *Fruits et légumes*, en grosses lettres jaunes.

Description de la vacherie du monastère de la Visitation dans *L'Œuvre* (1886) d'Emile Zola



Jardin et vacherie du monastère de la Visitation enserrant l'hôtel ISMH de Chambon (1805).
Celui-ci sera écrasé par le bâtiment prévu rue du Cherche-Midi.



Pilastres en pierre de taille (vers 1770) et murs du jardin de l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre avec claustra en brique surmontant la vacherie (1886) préservant les visitandines des regards.



Monastère de la Visitation avec, en haut à droite, le bâtiment de l'infirmerie (1879) et, en bas, le clapier-poulailler (1886) destinés à être détruits. Carte postale, vers 1950.



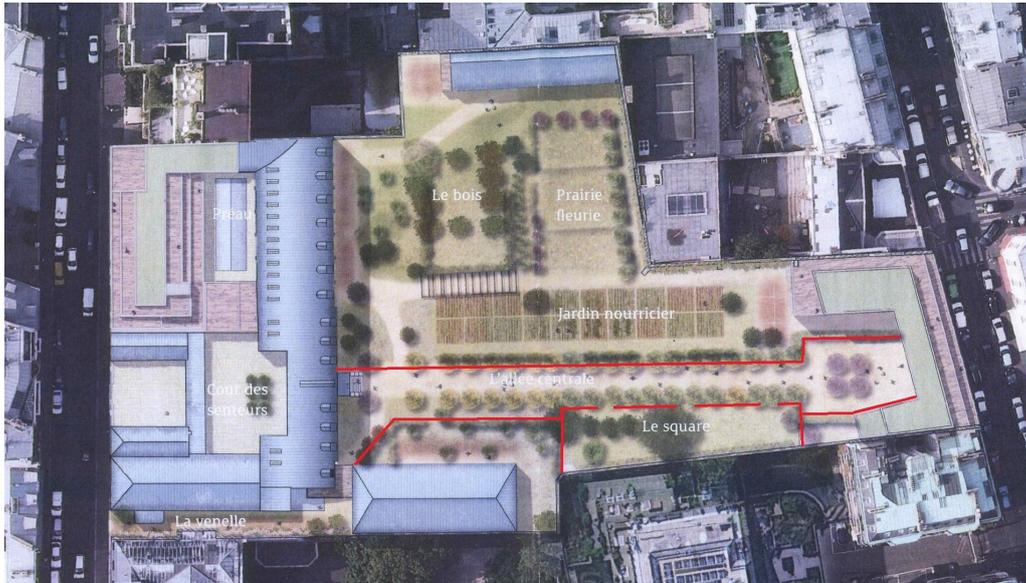
Clapier-poulailler (1886) et oratoires (avant 1867) devant être détruits.



Intérieur du poulailler-clapier (1886) et de l'un des oratoires (avant 1867) destinés à être démolis.



En rouge, parcelle du monastère de la Visitation d'une emprise d'environ 5500 m² d'espace vert. En vert, les 4000 m² d'espace vert protégé (EVP) par le PLU. Les parties non protégées de l'espace vert réel accueilleront les constructions.



Notice Paysagère

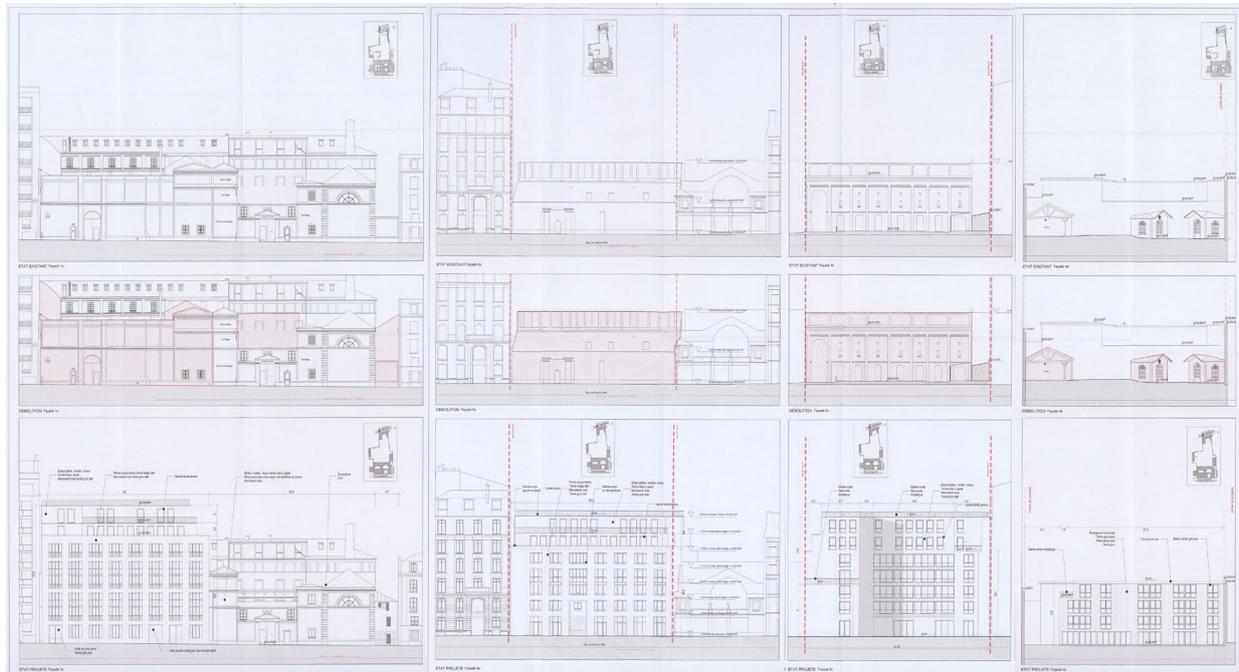


L'allée centrale, axe formé par l'ancienne allée des tilleuls est affirmée et prolongée. Elle relie l'ancien hôtel particulier à la cour de la rue du Cherche Midi, et distribue les différentes scènes et espaces réservés ou ouverts au public.

Le square, situé à l'est de cette allée est ouvert au public. C'est aussi une aire de jeux pour enfants dans laquelle ces derniers peuvent s'exercer sur des structures simples de bois, grimper, escalader, toucher sans parcours obligé.

émetteur	date	projet	Document	page
agence duthilleul	juin 2018	Projet du monastère de la visitation	PC 04	4

Seul un « square », partie minimale de l'espace vert protégé (EVP) et, plus encore, de l'espace vert réel, sera accessible au public par une allée d'arbres traversante.



Elévations avant et après réalisation du projet avec indication (en rouge) des parties à démolir.



CM 4

CM 4



Destruction de la « bonhomie provinciale » de la rue du Cherche-Midi célébrée par Emile Zola et écrasement de l'hôtel ISMH de Chambon, rare construction de l'Empire à Paris.



« Canyonisation » de la rue de Vaugirard après destruction des annexes du monastère de la Visitation (cour arborée, boulangerie de 1889, blanchisserie de 1897, etc)

Parties non concernées par le permis de construire mais non protégées du monastère de la Visitation

